

# Derrière les mots, la réalité de l'exploitation sexuelle

Phénomène mondial dramatique fondé sur la violence et la coercition, la prostitution organise l'avilissement et le sacrifice d'une partie de l'humanité, les plus vulnérables d'entre nous, pour satisfaire des instincts archaïques travestis en liberté sexuelle, et générer des profits considérables évalués à 99 milliards US\$ (près de 91 milliards €) par an (OIT, 2014). La réalité de la prostitution est celle de l'exploitation et de la traite de dizaines de millions d'êtres humains, celle de la mort programmée d'enfants livrés à la prostitution de plus en plus jeunes, celle de l'esclavage, de camps de dressage, d'actes de tortures proposés par des chaînes de bordels, de viols, de meurtres, celle de la criminalité organisée qui la gouverne ou encore du terrorisme qu'elle finance...

Et pourtant, l'image moderne de la prostitution aujourd'hui partout dans le monde est toute autre, parce que l'industrie du sexe a su plaquer sur cette cruelle réalité, un récit fictionnel pour faire accepter l'inacceptable. Pour se développer et accroître ses gains, cette « industrie » a, en effet, entrepris, ces dernières décennies, de se forger une image attractive. Dans le cadre d'une stratégie de communication mondiale et de marketing offensif, le lobby pro-prostitution a écrit, notamment grâce aux techniques du *storytelling*<sup>1</sup>, une nouvelle histoire de l'activité prostitutionnelle, qui donne à voir et à penser la prostitution comme un « travail », une relation marchande librement consentie entre adultes, une sexualité libérée, une émancipation du patriarcat, une alternative aux problèmes économiques, ou encore comme un droit de l'Homme. Ce nouveau récit doit permettre de valoriser ou, au moins, de « normaliser » la prostitution pour obtenir la dépénalisation de toutes les activités et de tous les acteurs prostitutionnels, et ainsi libéraliser totalement le « marché du sexe ».

La prostitution est un univers de vulnérabilités, qui happe les plus fragiles et les plus discriminés dans le monde, femmes et filles à 98 %, minorités ethniques, transgenres, pauvres, demandeurSEs d'asile ou fuyant une situation de guerre ou de conflit, victimes de violences sexuelles sur mineurs, de violences conjugales, SDF, personnes présentant des problèmes de santé, ou d'addiction à la drogue ou à l'alcool... La prostitution entretient et aggrave considérablement cette vulnérabilité, en raison de la violence, des contraintes propres à l'activité prostitutionnelle, à ses acteurs, et de l'ampleur des préjudices physiques, psychiques qu'elle engendre.

Cependant, la vulnérabilité n'a pas de place dans l'histoire imaginée par l'industrie du sexe, dont l'héroïne principale n'est pas la victime d'une expérience destructrice et mortifère

---

<sup>1</sup> Signifie littéralement « action de raconter une histoire ». L'expression désigne une méthode utilisée en communication fondée sur une structure narrative du discours qui s'apparente à celle des contes, des récits (*Wikipédia*)

mais unE « travailleurSE du sexe » prospère, « vendeurSE de sexe », indépendantE, fortE, respectable, libéréE et invulnérable. Absents du récit, les « clients » et proxénètes n'incarnent pas la figure de l'opresseur. Ce rôle est attribué à l'Etat qui est soutenu par ses complices abolitionnistes et féministes, et qui, ennemi principal du/de la « travailleurSE du sexe » le/la rend vulnérable en pénalisant la prostitution.

Le scénario de l'industrie du sexe ne comporte ni violence, ni contrainte, ni préjudice, ni victime, ni agresseur, car il doit rassurer l'opinion publique en présentant des personnes prostituées entrepreneuses, dédouaner les « clients » qui font appel aux services de « travailleuses » libres, et déresponsabiliser les Etats qui n'ont pas à protéger les personnes prostituées ni à pénaliser les prostitueurs, mais au contraire, peuvent étendre les filets de la rentabilité aux profits de la prostitution. Parler de vulnérabilité suppose un besoin de protection sociale, de solidarité, et la recherche d'une société plus juste.

A l'inverse, l'ignorer, c'est accepter l'ordre social tel qu'il est, c'est légitimer le fossé entre les classes ou les castes, les inégalités entre les sexes, l'exploitation des plus faibles... et la prostitution. Mais, c'est alors aussi affaiblir les principes qui régissent une communauté et s'acheminer avec certitude vers le reniement des valeurs humaines.

## **Quand prostitution rime avec liberté**

L'industrie du sexe condamne officiellement la coercition, les abus et violences, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants. Mais dans l'histoire qu'elle nous propose, la prostitution est exempte de contrainte et d'exploitation. Elle met en scène unE « travailleurSE du sexe » libre, qui choisit le « travail du sexe » de façon rationnelle. Si le discours pro-prostitution reconnaît bien une aliénation, ce n'est pas celle du système prostitutionnel mais celle du travail qui est par nature aliénant, la personne prostituée pouvant être exposée à une forme d'exploitation, mais comme l'est l'ouvrier à l'usine.

S'il est vrai qu'une minorité de personnes prostituées ne sont pas sous la contrainte, cette exception est ici devenue la règle. Et par le biais d'une offensive sémantique sans relâche, le lobby pro-prostitution a imposé la notion de prostitution et de traite « libres » pour définir la « réalité » prostitutionnelle, tandis que la prostitution et la traite « forcées », qui sont elles, condamnables, ne concerneraient qu'une faible proportion de personnes prostituées.

La prétendue liberté de la personne prostituée incarne une valeur supérieure. La limiter d'une quelconque manière constitue une oppression et un retour à des valeurs réactionnaires. Ce raisonnement spécieux renvoie à la formule de Karl Marx sur la liberté du renard libre dans un poulailler libre. Que vaut, en effet, la liberté des plus vulnérables ? Que dire des 85 à 95 % des personnes prostituées qui souhaitent sortir de la prostitution ?

### ***La prostitution résulterait toujours d'une décision rationnelle***

Dans le scénario pro-prostitution, la prostitution résulte toujours d'un « libre choix » ou au moins d'un « choix rationnel ». Le discours ignore tout de la contrainte d'un tiers, ou de la vulnérabilité sociale ou psychologique comme ressort de la prostitution. La question du consentement, qui ne relève ici que du champ économique, n'est jamais posée.

L'industrie du sexe reconnaît une vulnérabilité des personnes prostituées mais elle est seulement le fait de la discrimination, de la marginalisation et de l'oppression dont elles sont

victimes, comme l'inégalité de genre, le racisme, la pauvreté... Ce contexte qualifié d'« imparfait » peut alors conduire les individus à des choix limités et influencer sur la décision de devenir « travailleurSE du sexe ». En effet, « *dans un monde où 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2,50 US\$ par jour, et où 80 % de la population mondiale vit dans des pays où les écarts de revenus se creusent, les individus prennent des dispositions transactionnelles en matière de relations sexuelles qui ne sont pas toujours une question de coercition directe, mais plutôt le reflet d'options limitées* » (Amnesty International, 2014).

Cependant, dans le récit pro-prostitution, quelle que soit la situation de vulnérabilité, celle-ci ne conduit jamais à un acte contraint ou désespéré, car elle n'affecte jamais « l'agentivité » des personnes prostituées, c'est-à-dire leur autonomie et leur capacité de choisir et d'agir. Cette « coercition indirecte » n'est pas un obstacle au « libre choix » de vendre des « services sexuels » dans le but de soutenir une famille, une éducation, une addiction à la drogue... (CNCDH, 2012). Ici, le consentement existe dans l'absolu.

Pour aider les plus vulnérables, il faut renforcer leur capacité de décision et ne jamais la contester ou la juger, « *car cela reviendrait à ignorer la façon dont les individus agissent de manière réfléchie et délibérée, pour au moins survivre ou pour se responsabiliser* » (Amnesty International, 2014). Le respect du libre arbitre, de l'autonomie et de la dignité des personnes prostituées interdit de nier la prostitution comme décision volontaire et rationnelle, et le droit des personnes de choisir le « travail du sexe » dans leur intérêt supérieur. Il interdit également de compromettre leur choix et leur sécurité en pénalisant le contexte dans lequel elles vivent. La contrainte disparaît ainsi derrière l'illusion d'un choix réfléchi, rationnel et délibéré de la part de « travailleurSEs du sexe », « agentEs » de leur vie.

Cette présentation transforme la prostitution en alternative à la pauvreté et à l'exclusion sociale. L'activité prostitutionnelle apparaît comme la seule chance de revenus possible pour certaines personnes discriminées dans l'emploi comme les personnes transgenres, ou comme une option économique plus enviable, offrant plus de flexibilité et une rémunération plus élevée que toute autre option de travail, y compris pour les victimes de la traite, auxquelles elle permet de s'extraire de la précarité et de l'exploitation de leur situation d'origine.

### ***Le proxénétisme ne serait qu'une forme de soutien***

Dans la narrative pro-prostitution, la contrainte par un tiers n'existe pas ou à la marge. Le proxénétisme ne relève pas de l'exploitation mais devient une composante de l'activité des « travailleurSEs du sexe ». Il prend la forme d'un soutien entre personnes prostituées ou d'une aide de la part de « collaborateurs », d'« organisateurs », ou de « managers ». L'industrie du sexe transforme les proxénètes en protecteurs et honorables gestionnaires pourvoyeurs de services aux personnes prostituées. Sous la dénomination de « tierces parties », on voit ainsi apparaître des chauffeurs, des réceptionnistes, des gardes du corps, des protecteurs ou encore des employeurs. La rhétorique pro-prostitution neutralise complètement la criminalité du proxénétisme qui échappe à la grille d'analyse de la violence et de l'exploitation sexuelle.

Ici, c'est l'Etat qui génère l'exploitation en pénalisant la prostitution. Ainsi, la pénalisation des « clients » de la prostitution accroît l'influence des proxénètes en poussant les personnes prostituées vers la clandestinité, les rendant ainsi plus vulnérables à l'exploitation, et en les incitant à recourir à des réseaux pour servir d'intermédiaires. De même, la pénalisation du proxénétisme condamne indirectement les personnes prostituées

lorsque par exemple, elles collaborent entre elles pour leur sécurité, ou lorsqu'elles font appel aux services d'un tiers pour une course de taxi, une location d'appartement... A l'inverse, la dépenalisation de l'achat de sexe et celle du proxénétisme protègent les droits des personnes prostituées qui peuvent alors exercer leur activité sans entrave.

### ***La traite à des fins de prostitution serait un mythe***

Dans le schéma libertaire élaboré par l'industrie du sexe, même la victime de la traite à des fins de prostitution choisit librement d'être prostituée. Depuis le milieu des années 90, le lobby pro-prostitution argumente pour le droit de migrer pour le « travail du sexe ». Il a pour cela inventé la « traite à des fins d'exploitation sexuelle volontaire », rebaptisée « travail du sexe migratoire » qui est présenté comme un commerce banal, pratiqué sans violence, avec le consentement de la personne prostituée et à son bénéfice.

Le récit pro-prostitution ne considère pas comme victime de la traite, la personne qui sait qu'elle va être prostituée dans le pays de destination, peu importe si les conditions dans lesquelles elle l'est à l'arrivée n'ont rien à voir avec ce qu'elle avait envisagé. Peu importe si elle est exploitée, violente, séquestrée, si elle ne perçoit aucune rémunération... Elle est dans tous les cas, une « travailleuse volontaire » qui choisit de migrer pour le « travail du sexe » dans l'espoir d'une vie meilleure.

Dans ce récit, l'exploitation est circonscrite à la seule traite requalifiée de « forcée », c'est-à-dire essentiellement au travail forcé, tandis que la traite dite « libre », c'est-à-dire le « travail du sexe migratoire » n'est plus qu'une question de migration et de liberté de déplacement. Ici, la traite à des fins d'exploitation de la prostitution devient un simple mythe visant à présenter la prostitution sous un jour apocalyptique et à justifier des mesures d'exception en matière de répression de la prostitution et des migrations. La vulnérabilité, la violence et la contrainte ne sont alors plus que des prétextes utilisés par les Etats pour mettre en place des lois répressives. Loin d'être endémique parmi les personnes prostituées, la traite à des fins d'exploitation sexuelle est à l'inverse présentée comme un épiphénomène qui ne concerne plus que 5 à 10 % des personnes prostituées migrantes.

### **Quand la prostitution n'est plus préjudiciable**

La prostitution est empreinte d'un niveau de violence physique et psychique qui n'existe dans aucune autre activité et qui constitue ici le premier facteur de mortalité chez les personnes prostituées. Mais, grâce à une multitude d'arguments mystificateurs, et alors même que des organismes comme *Médecins du Monde* (MDM), pourtant favorables à la dépenalisation de la prostitution, ne font plus cette impasse, la violence inhérente à la prostitution est absente du récit pro-prostitution. Seule la violence institutionnelle générée par l'Etat et les lois pénalisant la prostitution est reconnue, à laquelle l'industrie du sexe préconise de répondre seulement en réduisant les méfaits et en luttant contre le VIH/Sida et autres infections sexuellement transmissibles (IST).

Le discours dénonce encore une fois le mensonge de la violence du milieu prostitutionnel, qui serait dramatisée, tout comme la dégradation physique et psychique des personnes prostituées serait imaginaire, et les abus sexuels dans l'enfance seraient instrumentalisés. Ce mensonge s'appuierait sur la généralisation de statistiques établies à

partir de sous-populations de « travailleurs du sexe » les plus touchés par des problèmes sociaux, des troubles psychiques et les plus exposés au regard médical ou policier (Pheterson, 2001).

Le récit relativiste de l'industrie du sexe interdit, en effet, de définir une seule réalité prostitutionnelle qui serait violente par nature. Les situations de prostitution et les vécus prostitutionnels sont présentés comme très divers. La signification donnée à un rapport sexuel dépend alors du parcours individuel et social, du contexte culturel et géographique. Ainsi, dans son étude versée au « *Global Sex Workers* » sur des enfants prostitués dans un village thaïlandais proche d'un lieu touristique, l'anthropologue Heather Montgomery considère que la prostitution ne leur est pas préjudiciable et n'altère pas leur identité, parce que le lien entre sexualité et identité n'est pas aussi fort en Thaïlande qu'en Occident (Montgomery, 1998).

### ***La prostitution ne serait pas une violence***

Le récit pro-prostitution s'emploie à déconstruire l'image d'une prostitution dévastatrice, mortifère et lisse complètement l'univers prostitutionnel. Il passe donc sous silence la violence physique et psychique qu'est la prostitution en elle-même (violence des passes, réification des personnes, mise en scène d'humiliations et de situations de soumission) et l'atteinte à l'intégrité des personnes prostituées. Il minore également la violence du fait des principaux agresseurs des personnes prostituées, à savoir les « clients » et les proxénètes, et les risques quotidiens pour les personnes prostituées d'être agressées, violées, torturées, séquestrées, tuées. Il nie encore l'impact psycho-traumatique de la prostitution sur les personnes prostituées et les violences sexuelles que les personnes prostituées ont subies dans l'enfance et qui en font la cible privilégiée des prostitueurs.

La violence sexuelle inhérente à la prostitution due à la répétition d'actes sexuels non désirés et très souvent violents, se transforme ici en sexualité libérée et épanouie. L'industrie du sexe fait de la sexualité une activité banale, et de la prostitution une sexualité avant-gardiste. Alors que les violences sexuelles font partie des traumatismes les plus graves, au même titre que la torture. Les préjudices sont ici exacerbés par la permanence de la situation d'agression.

Dans le scénario écrit par l'industrie du sexe, les préjudices psychiques liés à la prostitution n'ont aucune place. C'est ainsi qu'il réinterprète totalement la notion de « dissociation » traumatique qui décrit un mécanisme universel de défense mis en œuvre par, au moins, 70 % des personnes prostituées pour « survivre » à la répétition d'actes sexuels non désirés. La personne prostituée opère un clivage psychique personnalité prostituée/personnalité « privée », une dissociation physique avec des troubles de la sensibilité corporelle et sensorielle, pour se détacher de soi et se protéger d'un vécu insoutenable. L'industrie du sexe transforme ce concept en méthode de travail permettant d'isoler et de déconnecter son sexe de son être, pour le proposer comme un « service sexuel commercial ». Ici, la dissociation est le fait d'un individu libre et rationnel, qui « autonomise » son sexe pour gagner sa vie. Il garde la parfaite maîtrise de son corps et n'est jamais atteint dans son intégrité.

De même, la reconnaissance d'un syndrome post-traumatique, dont souffrent 68 % des personnes prostituées, relève ici de l'orientation idéologique<sup>2</sup>. L'association de cette pathologie à la prostitution<sup>3</sup> est en effet appréhendée comme un danger par l'industrie du sexe, car elle pose comme vérité scientifique difficilement contestable les conséquences désastreuses de la prostitution et de la traite, comparables aux souffrances des vétérans du Vietnam ou des victimes de viols répétés.

Tout traumatisme, intrinsèquement lié au fait de se prostituer et qui façonne un groupe homogène de victimes toutes soumises à une même condition, n'a pas de place dans un discours fondé sur l'autonomie et la liberté.

### ***La violence serait institutionnelle***

L'énoncé pro-prostitution impose toujours un distinguo entre l'activité prostitutionnelle elle-même et ses conditions d'exercice. La prostitution n'est pas intrinsèquement violente, seules les conditions d'exercice de l'activité le sont lorsqu'elle est pénalisée.

Les personnes prostituées subissent des violences en raison de la discrimination, de la stigmatisation et du manque de reconnaissance du statut de « travailleurSEs du sexe ». La première des violences est celle de l'Etat qui, à travers sa législation, sa police, ses institutions, est responsable des violences que subissent les personnes prostituées (harcèlement, extorsions, brutalités policières, arrestations et détentions arbitraires, expulsions...). Cette violence est aggravée par les lois répressives qui poussent à la clandestinité, augmentent les risques et exposent aux violences, notamment de la part des « clients ». Le discours dénonce par exemple les « pratiques dangereuses » de l'Etat lorsqu'il confisque des préservatifs et les utilise comme preuve de l'exercice de la prostitution, augmentant ainsi les risques sanitaires et la vulnérabilité des personnes prostituées. A l'origine de la violence, l'Etat se déresponsabilise pourtant en considérant que la violence est liée à la prostitution elle-même, aux « clients », aux proxénètes...

L'industrie du sexe défend l'idée que l'aménagement des conditions d'exercice de la prostitution, sa dépénalisation et sa professionnalisation, régleraient les problèmes de violence et de santé des « travailleurSEs du sexe ». Il suffirait donc d'arrêter de stigmatiser cette activité, de la légaliser et d'offrir des garanties en termes de droit du travail, pour que les personnes prostituées ne connaissent plus l'atrocité de la situation prostitutionnelle.

### **Quand le/la « travailleurSE du sexe » devient invulnérable**

Dans le récit pro-prostitution, qui a effacé totalement les notions de violence et de contrainte attachées à l'activité prostitutionnelle, la personne prostituée n'est jamais une victime. Le/La « travailleurSE du sexe » prend des allures de héros/héroïne invulnérable qui se bat pour la liberté sexuelle, l'indépendance économique, le droit à un « travail », le droit à la mobilité... contre un Etat qui cherche à le/la fragiliser.

---

<sup>2</sup> Bedford v. Attorney General of Canada, Ontario Superior Court of Justice, Judge Himel, 2010.

<sup>3</sup> Melissa Farley, psychologue américaine, est la première à avoir initié des enquêtes sur la prévalence de cette pathologie parmi les personnes prostituées au milieu des années 1990.

L'industrie du sexe a inventé la notion de « vulnérabilité induite » par un cadre législatif, un appareil judiciaire et policier hostiles aux personnes prostituées. C'est la législation qui vulnérabilise les personnes prostituées en pénalisant la prostitution.

En l'absence de victime, les agresseurs disparaissent également dans le discours pro-prostitution. Proxénètes et « clients » sont alors blanchis et voient leurs désirs de sexe, de pouvoir et d'argent, légitimés. Si des agressions sont parfois reconnues, elles sont toujours rapportées en termes très neutres et transcendées en opportunité.

### ***La personne prostituée ne serait jamais victime...***

Le scénario néo-libéral de l'industrie du sexe écarte systématiquement l'idée de vulnérabilité et la notion de « victime ». Le lobby pro-prostitution développe une idéologie de culpabilisation de la victime et le culte de l'être fort. Qualifier quelqu'un de victime est extrêmement dénigrant, cela revient à le « victimiser » et donc à le vulnérabiliser.

Le récit pro-prostitution redéfinit ce qu'est une victime pour faire de la personne prostituée un sujet fort, actif et invulnérable. La « victime » ne désigne pas une personne qui subit un préjudice du fait d'une autre personne ou d'un élément extérieur, mais fait référence à un trait de caractère. Être « victime » signifie que l'on est un être faible, passif, impuissant, et incapable, par opposition au « sujet actif ». L'histoire pro-prostitution fait de la personne prostituée un sujet volontariste et une héroïne invulnérable, qui porte les valeurs d'action, de liberté, et de pouvoir. Par définition, elle ne peut jamais être une victime. Le statut de victime est une identité qu'il faut combattre à tout prix, l'individu libéral de l'industrie du sexe doit être responsable et invulnérable.

Le discours pro-prostitution regorge du leitmotiv « la personne prostituée est un 'sujet', pas une 'victime' », car les deux notions s'excluent l'une l'autre. En fait, l'opposition « victime-sujet » est fautive, car à la victime, on oppose généralement l'agresseur, et au sujet, l'objet. Cette opposition est utilisée pour imposer l'idée fautive selon laquelle la victime est un « objet », qu'elle n'est pas un être humain (Ekman, 2013). Ce discours établit donc une fautive identité de la « victime ». Car, en réalité, le statut de victime ne dévoile pas des êtres faibles ou incapables mais vise à qualifier un préjudice et à révéler une situation d'exploitation.

### ***...même lorsqu'il/elle est exploitéE et violéE plusieurs fois par jour***

Le/La « travailleurSE du sexe » est indifférentE au contexte, c'est-à-dire à la situation d'exploitation. Peu importe ce qui est fait à la personne prostituée, quoiqu'elle subisse. Être violée plusieurs fois par jour, être contaminée par le VIH/Sida, recevoir des coups, être torturée, être soumise... elle demeure toujours un « sujet actif » qui exerce un contrôle, et résiste, même à travers sa passivité qui est une forme de résistance. C'est l'attitude de la personne prostituée qui est déterminante et fait d'elle ou non une victime. Le fait d'agir et de prendre des décisions, de développer des stratégies pour faire face à la situation, ou encore de choisir « activement » sa soumission, s'oppose à la qualification de victime. Quel que soit le degré d'exploitation, si la personne agit ou se soumet « librement » par stratégie de survie, elle n'est pas vulnérable.

Le discours évacue donc toute relation de pouvoir et d'exploitation, il n'est question que de « autonomisation » (*empowerment*), car tout dépend de la personne et de son attitude. C'est d'ailleurs toujours la personne la plus vulnérable qui est dépeinte comme la plus forte. Ainsi,

dans son étude sur des enfants prostitués en Thaïlande, l'anthropologue Heather Montgomery ne les décrit pas comme des « victimes » d'exploitation sexuelle mais comme des « sujets actifs et rationnels ». Leur refuser ce statut, selon elle, c'est leur dénier cette « manière intelligente d'utiliser le peu de contrôle qu'ils possèdent effectivement ». S'ils n'apprécient certes pas d'être prostitués, ces enfants développent des stratégies pour expliquer et accepter la prostitution. L'enfant est toujours un « sujet actif » qui résiste et exerce un contrôle. Si les enfants ne protestent pas quand des étrangers les violent, c'est parce qu'ils « choisissent » d'ignorer l'agression, résistent par la passivité, et ne renoncent pas.

Dans ce schéma, la prostitution est une chance. Elle constitue une opportunité pour les enfants les plus âgés devenus les proxénètes des plus jeunes. Ils ont su acquérir un pouvoir, un prestige social et exploiter au mieux leurs possibilités limitées car, sans prostitution, ces enfants seraient devenus miséreux, obligés d'exercer une activité bien moins rémunérée que la prostitution (Ekman, 2013).

Finalement, selon l'industrie du sexe, la seule violence possible à l'endroit de la personne prostituée est de la qualifier de victime. C'est ainsi qu'on la condamne à l'être. C'est, nous dit le lobby pro-prostitution, ce que fait l'Etat lorsqu'il qualifie les « travailleurSEs du sexe migrantEs » de victimes de la traite. Car il les prive alors de leur autonomie et de l'opportunité d'une vie meilleure grâce à la prostitution, les condamnant ainsi à une situation d'exploitation.

## Sources

- Amnesty International, *32<sup>nd</sup> International Council Meeting - Circular n°18 - 2015 ICM Circular: Draft Policy on sex work*, AI Index: ORG 50/1940/2015, 7 juillet 2015.
- Amnesty International, *Decriminalisation of Sex Work*, 2014.
- Amnesty International, *Ligne de conduite relative à l'obligation des Etats de respecter et protéger les droits humains des travailleurs et travailleuses du sexe et de leur laisser exercer ces droits*, 11 août 2015.
- Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), *Avis sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*, Assemblée plénière, 22 mai 2014.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Ekman K.E., *L'être et la marchandise - Prostitution, maternité de substitution et dissociation de soi*, M Editeur, 2013.
- Farley M., Baral I., Kiremire M. et al., « Prostitution in five countries: Violence and Post Traumatic Stress Disorder », *Feminism Psychology*, Vol. 8, n°4, novembre 1998.
- Farley M., Cotton A., Lynne J. et al, « Prostitution and trafficking in nine countries: Update on violence and posttraumatic stress disorder », *Journal of Trauma Practice*, Vol. 2, Issue 3/4, 2004.
- Kampadoo K., Doezema J., « Global sex workers - Rights, Resistance and Redefinition », Routledge, 1998.
- Levine J., *Risks, Rights, and Health*, Global Commission on HIV and the Law, UNDP, juillet 2012.



- Lim L.L., « The sex sector : The economic and social bases of prostitution in Southeast Asia », International Labour Office, 1998.
- Montgomery (H.), *Children prostitution, and identity. A case study from a tourist resort in Thailand*, in: Kampadoo K., Doezema J., « Global sex workers - Rights, Resistance and Redefinition », Routledge, 1998.
- Organisation Internationale du Travail (OIT), *Profits and Poverty – The Economics of Forced Labour*, 2014.
- Potterat J.J., Brewer D.D., Muth S.Q. et al., « Mortality in a Long-term Open Cohort of Prostitute Women », *American Journal of Epidemiology*, Vol.159, Issue 8, 24 novembre 2003.
- Salmona M., « Le livre noir des violences sexuelles », Editions Dunod, Coll. « Hors collection », 2013.
- Trinquart Judith, *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Thèse de Doctorat d'Etat de Médecine Générale, Université Paris-Nord, Faculté de Médecine de Bobigny-Paris XIII « Léonard de Vinci », sous la direction du Docteur Viviane Bruillon, février 2002.
- United Nations Development Programme (UNDP), *Sex work and the law in Asia and the Pacific*, 2012.